

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2008

L'an deux mille huit

Le : 5 juin à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE SUR AZERGUES (Rhône)

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.

Présents :

Adjoints : Michel GELY, Laurence SANTAILLER, Eric SCHWARTZ

Conseillers : Stéphanie CARNIEL, Marine CHALAYER, Didier DAILLY, Nathalie DULAC, Pascal FELICOLI, Daniel GIRAUD, Vincent PETIT-LIAUDON, Thierry PONCIN, Ladislav POTOCKI, Monique RENARD

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire de séance : Eric SCHWARTZ

Excusé : Michel GERMAIN (a donné procuration à Michel GELY)

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2008

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- LES FINANCES

Monsieur le Maire indique que le budget total de la commune avoisine un million quatre cent mille euros. Les principales charges sont les charges à caractère général et les charges de personnel. Le Maire propose que la commission finances étudie un placement éventuel d'une partie de la trésorerie.

3- FORMATION DES ELUS ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Le Maire explique au Conseil que les élus ont droit à une formation. L'organisme de formation doit être agréé par le Ministère de l'Intérieur. Une ligne de crédit équivalent au maximum à 20% du montant des indemnités de fonction peut être votée pour la formation des élus (soit au plus un montant de 9 787,15 € par an puisque lors d'un précédent conseil, les indemnités allouées au Maire et aux adjoints ont été fixées respectivement à 43% + 15% chef lieu de canton et 16,5% de l'indice 1015 de la fonction publique).

Les frais pris en charge sont les transports, les repas, la compensation de la perte de salaire pour 18 jours maximum sur la durée du mandat (soit 1 864,08 €). Une demande écrite doit être adressée à l'employeur au moins 30 jours avant la date du stage. Si aucune réponse n'est parvenue à l'élu 15 jours avant la formation, celle-ci est accordée automatiquement. En cas de refus de l'employeur, une nouvelle demande peut lui être formulée 4 mois plus tard. Dans ce cas, l'employeur a obligation d'accorder la formation. Le taux de 20% est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que des frais de déplacement peuvent être accordés pour les élus qui se déplacent en dehors de la commune. Un état trimestriel des déplacements sera demandé. Cette proposition est votée avec 14 voix pour et une abstention.

4- AVENANT N° 3 AU CONTRAT PLURIANNUEL

Le maire explique au Conseil que la subvention du Conseil Général concernant la plate-forme sur l'Azergues s'élève à 19 974,60 €. En conséquence, il reste un montant de subventions de 10 102,04 € à répartir sur les opérations suivantes :

- Réfection du mur de l'école
- Pose d'un rideau métallique aux jeux de boules
- Réhabilitation du monument aux morts
- Peintures à la salle pluraliste
- Peintures au Mille-Club

Après examen, il apparaît que l'enveloppe des subventions est insuffisante pour l'ensemble de ces opérations. Il convient donc de supprimer une des actions envisagées. Le Conseil décide de ne pas inclure la pose d'un rideau métallique aux jeux de boules (8 voix pour et 7 abstentions).

5- MESURES FISCALES

Monsieur le Maire expose au Conseil diverses mesures fiscales concernant la taxe d'habitation :

- Taxation des logements vacants de plus de 5 ans. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- Exonération de taxe pour les locaux à vocation de gîtes ruraux ou de chambres d'hôtes. La proposition est adoptée (14 voix pour et une abstention)

6- ETUDE DE FAISABILITE D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Monsieur le Maire rappelle que la consommation de fioul et l'entretien des chaudières pour les bâtiments communaux (hors mairie) approche les 50 000 €. Il expose au Conseil les résultats d'une première étude concernant la mise en place d'une chaufferie bois. Le Conseil donne son accord pour qu'une étude de faisabilité soit réalisée.

7- MOTO-CROSS

Thierry Poncin indique qu'habituellement la commune payait l'intervention d'une épaveuse sur le site du moto-cross (3 heures). Le Conseil donne son accord pour reconduire cette action.

8- CABINET MEDICAL

Le Maire et Pascal FELICOLI font un compte rendu d'une réunion concernant l'implantation d'un cabinet médical sur la commune dans le bâtiment situé quartier nord appartenant à M et Mme JOMARD. Une présence importante des élus du secteur est signalée. L'ensemble des communes ne soutient pas le projet.

9- GARDERIE PERISCOLAIRE

Une réunion avec VHB a eu lieu. Une autre réunion est prévue avec la CAF qui dont le financement peut aller jusqu'à 55 % du montant des prestations. Il faudrait déposer un projet éducatif et un projet de financement pour le 20 juin 2008. La présence de personnels qualifiés est nécessaire (BAFA, CAP petite enfance). Les ATSEM possèdent une équivalence pour ces diplômes. En ce qui concerne les personnes âgées, une réunion est prévue début juillet 2008.

10- COLLEGE

Monsieur le Maire indique que la solution de la rénovation du collège de la Haute Azergues a été définitivement choisie.

11- SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Maire indique que la réunion de la commission paritaire du Centre de Gestion Territoriale a été repoussée à la fin du mois de juin 2008. La secrétaire de mairie devrait pouvoir arriver le 7 juillet 2008.

12- DEPLACEMENT D'ECOMARCHE

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un projet de déplacement d'Ecomarché sur le terrain situé de l'autre côté de la RD 385 par rapport à la situation actuelle. La surface serait d'environ 1400 m². Il existe un problème d'assainissement concernant cette implantation. Le responsable du projet souhaite la présence d'un représentant de la commune pour suivre les réunions d'étude du projet. Nathalie DULAC et Thierry PONCIN assureront ce suivi.

13- DEFIBRILLATEUR

Un projet d'installation d'un défibrillateur est exposé par le Maire. L'achat de la machine est de 1 500 à 2 000 €, le coffret coûte 450 €. La maintenance revient à 150 € par an. Le Conseil donne son accord pour poursuivre le projet.

14- INSPECTION HYGIENE ET SECURITE

Le Maire expose au Conseil les résultats d'une inspection hygiène et sécurité sur la commune. Quatre difficultés ont été relevées :

- L'engin de déneigement doit repasser aux mines pour être reconnu comme engin de déneigement.
- Une formation doit être mise en place pour le personnel (secourisme, électricité)
- Prévoir l'utilisation de harnais de sécurité lors des travaux effectués sur le talus du parking de l'Azergues.
- L'échafaudage de la salle pluraliste n'est pas conforme aux normes en vigueur.

Une réflexion est à engager pour l'achat ou la location d'une nacelle.

15- BALAYAGE DES VOIRIES

Daniel GIRAUD demande qu'un balayage des voiries soit effectué par les cantonniers à l'aide de la balayeuse.

16- FETE DE LA MUSIQUE

Marine CHALAYER et Laurence SANTAILLER exposent au Conseil un projet d'animation du marché le jour de la fête de la musique. Le Conseil donne son accord pour la rémunération du groupe de musiciens qui assurera l'animation.

17- PRESBYTERE

Le Maire demande au Conseil l'acceptation de la division en volumes du bâtiment du presbytère avec la prise en charge par la commune des frais afférents à celle-ci pour un montant de ~~2 436 € HT~~. Le Conseil donne son accord.

3 505,75 € HT

18- PROBLEMES DIVERS

Différents problèmes sont portés à la connaissance du Conseil :

- Problème de fermeture d'un coffret électrique sur le parking de l'Azergues.
- Un des panneaux de circulation devant les bâtiments sinistrés est à changer.
- A la bibliothèque, un coffret électrique est détérioré et une descente d'eau pose problème.

Le Secrétaire de séance

Eric Schwartz



Le Maire

Bernard Rossier

